

REGLEMENT INTERIEUR

Championnat des plus de 50 ans des Hauts-de-Seine 2023

Article 1 : Organisation : Le Comité des Echecs des Hauts-de-Seine organise le 4^{ème} Championnat des Hauts-de-Seine des plus de 50 ans.

Article 2 : Inscriptions : Le montant des droits d'inscription est de 20 euros (25 euros pour les inscriptions sur place). Gratuit pour les GM, MI, GMF et MIF inscrits avant la 1^{ère} ronde. Ne seront appariés pour la 1^{ère} ronde que les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription.

Article 3 : Lieu et horaires des rondes : Les parties se jouent à partir de 14 h à raison d'une ronde tous les jeudis après-midi (hors périodes de vacances scolaires) entre le 12 janvier et le 16 mars 2023, dans les lieux suivants :

Lieux :

Bois-Colombes :	26 rue d'Estienne d'Orves
Rueil-Malmaison :	94 rue d'Estienne d'Orves.
Asnières-sur-Seine :	16 Place de l'Hôtel de Ville
Clamart :	13bis rue de Bièvres

Pour respecter les contraintes de la FIDE sur la durée maximum de 30 jours pour un tournoi, ce championnat est découpé en deux tranches :

Première tranche N° homologation 57430 :

Dates :	1 ^{ère} ronde : jeudi 12 janvier 2023	à	Rueil-Malmaison
	2 ^{ème} ronde : jeudi 26 janvier 2023	à	Clamart
	3 ^{ème} ronde : jeudi 2 février 2023	à	Rueil-Malmaison
	4 ^{ème} ronde : jeudi 9 février 2023	à	Asnières

Deuxième tranche N° homologation 57431 :

Dates :	5 ^{ème} ronde : jeudi 9 mars 2023	à	Rueil-Malmaison
	6 ^{ème} ronde : jeudi 16 mars 2023	à	Bois-Colombes
	7 ^{ème} ronde : jeudi 23 mars 2023	à	Asnières

Article 4 : Homologation et appariements : Ce tournoi, homologué FIDE, est ouvert à tous les joueurs licenciés A de la FFE, senior plus ou vétéran, au 1^{er} septembre 2022. Les règles de jeu sont celles adoptées par la FIDE lors de son 93^{ème} congrès et appliquées par la FFE depuis le 1^{er} janvier 2023.

On ne doit pas conclure de nulle par consentement mutuel avant d'avoir joué 20 coups.

Possibilité de prendre un « bye » à partir de la ronde 2 et jusqu'à la ronde 5 comprise, à condition de prévenir l'arbitre avant la publication des appariements. Le joueur est crédité de ½ point. Cette possibilité est réservée aux joueurs ayant réglé le montant de leur inscription, ce qui exclut donc les joueurs titrés (GM, MI, GMF et MIF).

Les appariements informatisés (programme papi de la FFE), se font au système suisse intégral à partir du classement Elo de janvier 2023 pour la première tranche (R1 à R4), et à partir du classement Elo de mars 2023 pour le reste des rondes. Les appariements sont faits sur place

avant la 1ère ronde, puis si possible le soir de la ronde N pour la ronde N+1. Ceux-ci sont consultables sur le site internet de la FFE.

Article 5 : Cadence : Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence Fischer de 1h 30 + 30 s./coup. La notation des coups est obligatoire pour toute la partie.

Article 6 : Classement et prix :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Performance.

Prix (si plus de 30 participants) :

Senior plus :

1^{er} prix : 100 €
2^{ème} prix : 60 €
3^{ème} prix : 40 €

Vétérans :

1^{er} prix : 100 €
2^{ème} prix : 60 €
3^{ème} prix : 40 €

Les prix sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Le 1^{er} senior plus des Hauts-de-Seine sera déclaré **champion senior plus 2023 des Hauts-de-Seine**. Le 1^{er} vétérans des Hauts-de-Seine sera déclaré **champion vétérans 2023 des Hauts-de-Seine**.

La remise des prix est effectuée aux présents après la dernière ronde vers 18h00.

Une coupe est remise aux 3 premiers par catégorie et aux champions des Hauts-de-Seine.

Article 7 : Arbitrage : Ce tournoi est arbitré par Bruno Leduc, Arbitre Fédéral Open 2

Article 8 : Délai de forfait : Le délai de forfait est de 30 minutes, sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstances exceptionnelles. Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Article 9 : Appareils électroniques : Les appareils électroniques doivent être éteints et placés dans une poche. Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue.

Article 10 : Protocole sanitaire : Les protocoles sanitaires en vigueur à la date de chaque ronde s'appliqueront, y compris ceux définis par les autorités gouvernementales, préfectorales ou municipales. Ceci peut inclure l'obligation d'être en possession d'un pass-vaccinal et celle de porter un masque durant toute la durée des parties. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le tournoi si des conditions encore plus sévères venaient à être instaurées par les autorités et se révélaient trop contraignantes à mettre en œuvre.

Article 11 : Acceptation du règlement : L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Arbitre principal :

Bruno LEDUC

Organisateur :

Comité des Echecs des Hauts-de-Seine
Stéphane PINCON